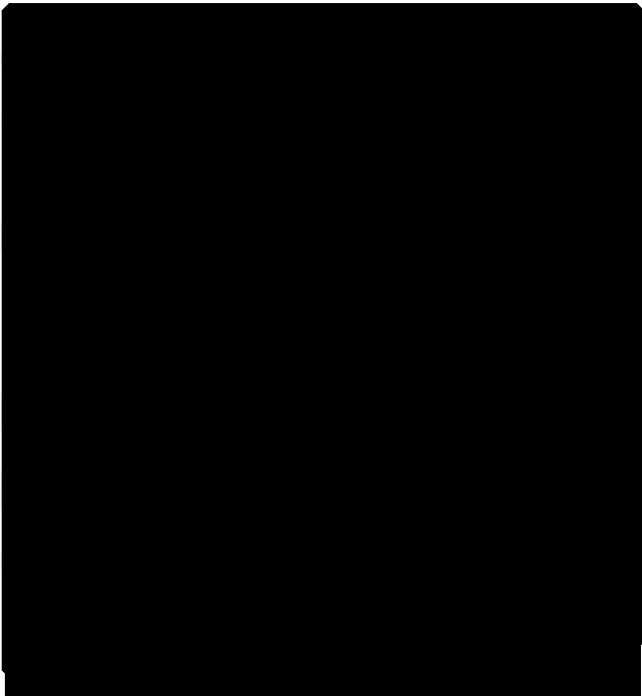


L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.



5A OPTIQUE

Siège social : 97, Rue de Paris

93260 LES LILAS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

938 067 246 BOBIGNY

Rapport du Commissaire désigné en application de l'article L. 228-39 du code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations

**Rapport du Commissaire désigné en application de l'article L. 228-39
du code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations**

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce qui nous a été confiée à l'unanimité des associées, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes fournis par le Président.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés qui vous est proposée :

Cette émission est réservée en totalité, après suppression expresse pour l'ensemble des associés de leur droit préférentiel de souscription, à la société L'OPTICIEN AFFLELOU, à hauteur de 60 000 obligations convertibles en actions d'un euro de valeur nominale, soit un montant total de 60 000 euros.

L'état de l'actif et du passif de la société, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par le Président. Il nous appartient, sur la base nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Fait à Roanne, le 16 décembre 2024

GVGM

Nicolas SOUBAGNE

5A OPTIQUE

Siège social : 97, Rue de Paris 93260 LES LILAS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros

RCS : 938 067 246 BOBIGNY

ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU 16/12/2024

ACTIF

Trésorerie	10 000 €
------------	----------

PASSIF

Capital social	10 000 €
----------------	----------

Notes :

Le capital social a été intégralement libéré.

Le 16 décembre 2024

La Présidente

Mme ABOUNAIM AFOURIR Safa

Signé par Safa ABOUNAIM AFOURIR
Le 17/12/24

ID: tx_anrDJ4ayl9Q6

Signed with

Universign